

## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PRÉFET DIRECTION DES SECURITES BUREAU DE LA REGLEMENTATION DE SECURITE N° CAB-BSR -2018/620

Arrêté modifiant les arrêtés préfectoraux des 10 et 17 Février 2016, 10 Février 2017 portant composition de la commission départementale des systèmes de vidéo protection

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-protection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-10-153 en date du 21 Décembre 2017, accordant délégation de signature à M. Alain BESSAHA, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 10 et 17 Février 2016, et 10 Février 2017 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

## ARRÊTE:

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 10 Février 2016 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection est modifié comme suit :

Membres désignés par M. le Président de la Cour d'Appel de DOUAI et assurant la présidence :

Titulaire: M. Nicolas HOUX Suppléante: Mme Marie TERRIER

ARTICLE 3 : Monsieur le Sous Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. 1 1 SEP. 2018

ARRAS, le

Pour le Préfet. Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Alain BESSAHA..